



Titre de la politique : LINGUISTIQUE		Section : I Politiques générales	Numéro de la politique : I-03
Approuvée par : Conseil d'administration de l'ACORPLM	Date d'approbation : 5 décembre 2024	Date d'examen / révision : 25 juin 2025 28 juillet 2025	Signature du directeur général : Adam Chrobak

1.0 POLITIQUE

La présente politique a pour objet de fournir aux organismes de réglementation des technologistes de laboratoire médical (TLM) de l'information sur les exigences minimales en matière de compétences linguistiques de l'ACORPLM, aux fins de l'inscription.

2.0 PORTÉE

En vertu de l'obligation de l'ACORPLM de maintenir des normes élevées de qualité et de sécurité dans l'exercice de la profession, tous les technologistes de laboratoire médical doivent démontrer leur maîtrise de l'anglais et (ou) du français dans le cadre du processus d'inscription.

La Politique linguistique (politique I-03) s'applique aux candidats et candidates à toutes les étapes du processus d'assouplissement des voies d'accès, y compris la reconnaissance des acquis (RA), les examens dans les champs de pratique et l'inscription. Elle vise à guider l'application uniforme des exigences en matière de compétences linguistiques tout en reconnaissant les différences entre les provinces et les administrations dans les processus réglementaires.

3.0 POLITIQUE

Les candidates et candidats peuvent satisfaire aux exigences de l'une des manières suivantes :

1. Preuve notariée ou relevé de notes officiel d'un programme de formation en TLM approuvé au Canada dans le cadre duquel l'anglais ou le français constituait la langue d'enseignement pour les composantes en classe et cliniques.
2. Preuve notariée ou relevé de notes officiel confirmant l'obtention d'un diplôme (ou grade) d'un programme d'études postsecondaires canadien d'une durée d'au moins deux ans à temps plein, programme dans lequel la langue d'enseignement était l'anglais ou le français.
3. Preuve d'inscription et d'exercice actuels en tant que TLM dans une province ou un territoire du Canada.
4. Résultats d'évaluation linguistique conformes aux notes minimales dans chaque domaine de compétences linguistiques (expression écrite, expression orale, compréhension orale et



compréhension écrite). Il doit s'agir d'une des évaluations linguistiques approuvées décrites à l'annexe 1.

5. Les résultats de l'évaluation linguistique doivent être soumis directement par l'organisme d'évaluation et doivent remonter à moins de deux ans au moment de la réception de la demande.
6. Le processus de demande peut débiter avant réception de la preuve de compétence linguistique en anglais ou en français, mais la lettre de résultats finaux ne sera émise qu'une fois qu'une preuve de compétence linguistique aura été fournie.

4.0 RÉFÉRENCES ET ÉNONCÉS DE POLITIQUE/PROCÉDURE CONNEXES

- ACORPLM : Rapport sur les compétences linguistiques 2021 du Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens (CNCLC)
- Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie : <https://alliancept.org/becoming-credentialled/credentialling-policies/language-proficiency-policy/>
- Portail pour les pharmaciens formés à l'étranger : <https://www.napra.ca/wp-content/uploads/2022/09/NAPRA-Exigences-en-matiere-daptitudes-linguistiques-pharmacien-juin-2014-b2.pdf>
- Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) : <https://www.cno.org/en/become-a-nurse/registration-requirements/language-proficiency/accepted-language-proficiency-tests/#:~:text=Communicating effectively in English or, language proficiency required for registration>
- College of Licensed Practical Nurses of Alberta (CLPNA) : https://www.clpna.com/wp-content/uploads/2013/02/doc_Policy_English_Language_Proficiency-ID-53156.pdf
- Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie : <https://acotro-acore.org/fr/aperçu-du-sees/documents-requis/>

5.0 HISTORIQUE DU DOCUMENT

Date	Mesure(s) adoptée(s)
5 décembre 2024	Approbation de la politique
25 juin 2025	Révision de la politique
28 juillet 2025	Révision de la politique



6. ANNEXES

Annexe 1 - Évaluations et niveaux de compétence linguistique approuvés

Les candidats et candidates doivent obtenir la note minimale dans chaque domaine de compétences linguistiques (expression écrite, expression orale, compréhension orale et compréhension écrite) dans le cadre d'une des évaluations linguistiques approuvées énumérées ci-dessous, et ce, au cours d'une seule et même séance. Le [One Skill Retake de l'IELTS](#) sera accepté.

Évaluations des compétences en anglais

- **IELTS-AC** : International English Language Testing System – Academic
- **IELTS-G** : International English Language Testing System General
 - o <https://www.ielts.ca/>
- [One Skill Retake de l'IELTS](#) : une solution équitable pour les candidates et candidats qui ont démontré un haut degré de maîtrise de l'anglais le jour du test IELTS, mais qui n'ont pas donné le meilleur d'eux-mêmes dans une section de l'évaluation : ils peuvent choisir de repasser une compétence (compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite ou expression orale) au lieu d'avoir à reprendre le test dans son intégralité. Ils disposent, pour ce faire, d'un délai de 60 jours à compter de la date du test d'origine.
- **MELA** : Michener English Language Assessment
 - o <https://michener.ca/programs-courses/michener-english-language-assessment/>
*N'est plus offert en ligne
- **CELP G** : Canadian English Language Proficiency Index Program General
 - o <https://www.celpip.ca/>
- **PTE Core : Pearson Test of English**
 - o <https://www.pearsonpte.com/pte-core>

Évaluations et niveaux de compétence linguistique approuvés par l'ACORPLM

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES	CELP G	IELTS GT	IELTS AC	MELA	CLB	PTE (Core)
Compréhension orale	9	7,5	7,5	8	8	entre 71 et 81
Compréhension écrite	8	6,5	6,5	8	8	entre 76 et 83
Expression orale	8	6,5	6,5	8	8	entre 69 et 77
Expression écrite	8	6,5	6,0	7	7	entre 69 et 78



COMPÉTENCES LINGUISTIQUES	CELP IP G	IELTS GT	IELTS AC	MELA	CLB	PTE (Core)
TOTAL	-	-	7,0	-	8	-

Évaluations approuvées des compétences en français

- TCF : Test de connaissance du français
 - o <https://fiaf.org/exams/tcf-canada/>
- TEF : Test d'évaluation de français
 - o <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/candidat/test-evaluation-francais/>
- NCLC :
 - o <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/exigences-normalisees/exigences-linguistiques/tableaux-equivalences-resultats-tests.html>

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES	TCF et TCF Canada	TEF et TEF Canada	NCLC
Compréhension orale	entre 503 et 522	-	8
Expression orale	12 ou 13	-	8
Compréhension écrite	entre 499 et 523	-	8
Expression écrite	12 ou 13	-	8
Score combiné	-	entre 500 et 532	8